

Swiss Life Holding SA

Invitation et ordre du jour
Assemblée générale ordinaire des actionnaires

Jeudi 5 mai 2011 à 14 h 30
(ouverture des portes à 13 h 30)
Hallenstadion, Zurich

Ordre du jour

1. Rapport de gestion 2010, y compris rapport sur les rémunérations; rapports de l'organe de révision

1.1 Rapport de gestion 2010 (rapport annuel, états financiers consolidés et comptes annuels)

Le conseil d'administration propose d'accepter le rapport de gestion 2010 (rapport annuel, états financiers consolidés et comptes annuels).

1.2 Rapport sur les rémunérations

Le conseil d'administration propose l'acceptation du rapport sur les rémunérations figurant dans le rapport de gestion 2010. Ce vote a un caractère consultatif.

2. Emploi du bénéfice résultant du bilan, réduction du capital-actions au moyen d'un remboursement de valeur nominale, modification des statuts

2.1 Emploi du bénéfice résultant du bilan

Le conseil d'administration propose de répartir le bénéfice disponible résultant du bilan 2010 de Swiss Life Holding SA, qui s'élève à 203 793 683 francs suisses et comprend le:

report de l'exercice précédent	CHF	3 609 395
bénéfice net de l'exercice 2010	CHF	200 184 288

de la façon suivante:

allocation à la réserve libre	CHF	200 000 000
report à nouveau	CHF	3 793 683

Explication: Le conseil d'administration propose d'effectuer, pour l'exercice 2010, un remboursement de valeur nominale de 4.50 francs suisses par action, en lieu et place d'un dividende en espèces (cf. point 2.2 de l'ordre du jour).

Suite au remboursement de valeur nominale prévu, le conseil d'administration propose d'allouer l'ensemble du bénéfice résultant du bilan à la réserve libre ou de le reporter à nouveau.

2.2 Réduction du capital-actions au moyen d'un remboursement de valeur nominale, modification des statuts

(en lieu et place d'un dividende pour l'exercice 2010)

Le conseil d'administration propose de prendre les décisions suivantes:

- a) le capital-actions ordinaire de la société est réduit par abaissement de la valeur nominale de 4.50 francs suisses par action nominative, laquelle passe ainsi de 9.60 à 5.10 francs suisses, et le montant de la réduction de 4.50 francs suisses par action est versé aux actionnaires. Le capital-actions concerné par la réduction se compose de 32 081 054 actions émises, ainsi que des actions provenant du capital conditionnel selon le chiffre 4.9, al. 1 des statuts qui seront encore émises d'ici la date d'exécution de la réduction du capital-actions. Un nombre maximum de 2 359 386 actions peut être émis à partir du capital-actions conditionnel en raison de droits d'option et de droits de conversion. De ce fait, le montant minimum de réduction s'élève à 144 364 743 francs suisses et le montant maximum à 154 981 980 francs suisses.

Le rapport de révision de PricewaterhouseCoopers SA, entreprise de révision soumise à la surveillance de l'Etat, confirme que, conformément à l'art. 732, al. 2 CO, les créances restent entièrement couvertes par le capital-actions, même réduit conformément au montant de réduction maximum précédemment cité.

- b) une fois la réduction du capital-actions effectuée, le texte du chiffre 4.1 et celui du chiffre 4.9, al. 1 des statuts seront remplacés par les textes ci-dessous (les modifications sont en italique):

Modification du chiffre 4.1 des statuts

«Le capital-actions s'élève à *cent soixante-trois millions six cent treize mille trois cent soixante-quinze* francs suisses et *quarante* centimes (163 613 375.40 CHF), divisé en 32 081 054 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de *5.10* francs suisses chacune.»

Modification du chiffre 4.9, al. 1 des statuts

«Le capital-actions de la société est augmenté d'un montant maximal de *12 032 868.60* francs suisses par l'émission de 2 359 386 actions nominatives au maximum à libérer entièrement, d'une valeur nominale de *5.10* francs suisses chacune, pour permettre l'exercice de droits d'option et de conversion accordés par la société ou des sociétés membres du groupe dans le cadre de nouvelles obligations d'emprunts ou d'obligations semblables. Le droit d'émission est pris en charge par la société.»

- c) le conseil d'administration est chargé d'exécuter les décisions de l'assemblée générale.

Explication: *les distributions peuvent être effectuées sous forme de dividende ou sous forme de remboursement de valeur nominale. Comme il est indiqué précédemment, le conseil d'administration propose pour l'exercice 2010 une distribution sous forme de remboursement de valeur nominale, la valeur nominale des actions passant de 9.60 francs suisses actuellement à 5.10 francs suisses par action, soit une réduction de 4.50 francs suisses par action. Cette distribution n'est pas soumise au prélèvement de l'impôt fédéral anticipé de 35%. En outre, le remboursement de valeur nominale pour les personnes physiques résidant en Suisse et détenant les actions au titre de leur patrimoine personnel est exempté de l'impôt fédéral – et en règle générale, de l'impôt cantonal – sur le revenu. Les sociétés suisses de capitaux peuvent demander une réduction pour participations si la valeur vénale des actions atteint au moins 2 millions de francs suisses.*

Si la proposition relative au remboursement de valeur nominative est acceptée lors de l'assemblée générale et que la réduction du capital-actions est inscrite au registre du commerce, le montant de

la réduction de 4.50 francs suisses par action pourra être payé selon toute vraisemblance à la fin du mois de juillet 2011 aux actionnaires détenant des actions nominatives de Swiss Life Holding SA à la valeur nominale réduite la veille du premier négoce boursier.

Suite à la réduction de la valeur nominale de l'action de 9.60 à 5.10 francs suisses, le capital émis et le capital conditionnel figurant aux chiffres 4.1 et 4.9, al. 1 des statuts seront réduits en conséquence au moment de l'inscription de la réduction du capital-actions au registre du commerce.

3. Décharge aux membres du conseil d'administration

Le conseil d'administration propose de donner décharge à ses membres pour l'exercice 2010.

4. Transfert dans le cadre des capitaux propres (mise en œuvre du principe de l'apport de capital)

Le conseil d'administration propose d'affecter le montant de 256 014 134 francs aux réserves légales générales (d'apports de capital) à la charge de la réserve libre.

***Explication:** le principe fiscal de l'apport de capital est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2011. Désormais, les apports de capital des détenteurs de parts effectués après le 31 décembre 1996 sont traités, du point de vue fiscal, de la même manière que le remboursement de capital nominal. S'agissant de l'impôt anticipé, de tels remboursements d'apports de capital sont maintenant exonérés d'impôt. En outre, le remboursement d'apports de capital pour les personnes physiques domiciliées en Suisse (lorsqu'elles ont gardé leurs actions dans le cadre de leur fortune privée) ne représente plus un revenu imposable. Afin de pouvoir profiter de ce traitement fiscal privilégié, l'Administration fédérale des contributions exige que ces apports de capital soient comptabilisés séparément dans un sous-compte des réserves légales comme «réserves d'apports de capital» et indiqués de manière transparente.*

La société dispose actuellement d'apports de capital reconnus du point de vue fiscal d'un montant total de 1 362 510 881 francs suisses comptabilisés aussi bien au niveau des réserves légales générales que de la réserve libre. Afin de remplir les conditions formelles de l'Administration fédérale des contributions au niveau de la présentation des réserves d'apports de capital, un montant de 256 014 134 francs en apports de capital comptabilisé jusqu'à présent dans la réserve libre a dû être transféré dans les réserves légales générales (d'apports de capital).

5. Elections au conseil d'administration

Le conseil d'administration demande de procéder à l'élection des personnes suivantes pour un mandat de trois ans:

5.1 Réélection de Gerold Bühler

5.2 Réélection de Rolf Dörig

5.3 Réélection de Franziska Tschudi

5.4 Election de Damir Filipovic

(Voir CV résumés en annexe.)

6. Election de l'organe de révision

Le conseil d'administration propose d'élire la société PricewaterhouseCoopers SA comme organe de révision pour l'exercice 2011.

Rapport de gestion, rapports de l'organe de révision

Le rapport de gestion 2010 – qui comprend le rapport annuel, les états financiers consolidés et les comptes annuels ainsi que les rapports de l'organe de révision – est disponible au siège social de la société à partir du 12 avril 2011 et peut être consulté sur Internet à l'adresse «swisslife.com». Les actionnaires inscrits au registre des actions reçoivent un bon de commande du rapport de gestion avec la présente invitation à l'assemblée générale.

Cartes d'admission à l'assemblée générale

Les actionnaires inscrits au registre des actions avec droit de vote reçoivent la présente invitation et la liste des points à l'ordre du jour. Ils peuvent commander leurs cartes d'admission en renvoyant le formulaire de commande et procuration joint à la présente invitation au plus tard le 28 avril 2011 (date de réception du courrier) à l'adresse suivante: Swiss Life Holding SA, Shareholder Services, case postale, 8022 Zurich. Les actionnaires ayant vendu leurs actions avant l'assemblée générale n'ont plus le droit de vote. Les cartes d'admission commandées seront envoyées en temps voulu par la poste.

Représentation à l'assemblée générale

Conformément au chiffre 8.2 des statuts, un actionnaire ne peut, lors de l'assemblée générale, faire exercer le droit de vote associé à ses actions que par l'intermédiaire de son représentant légal ou au moyen d'une procuration écrite donnée à un autre actionnaire de la société ayant le droit de vote, ou à un représentant dépositaire.

Tout actionnaire a en outre la possibilité de faire représenter ses actions par un représentant des organes de Swiss Life Holding SA ou par le représentant indépendant (Maitre Andreas Zürcher, avocat, Löwenstrasse 61, 8001 Zurich), avec pouvoir de substitution.

En l'absence d'instructions contraires explicites, ces représentants exercent le droit de vote dans le sens des propositions du conseil d'administration.

Le représentant des organes de Swiss Life Holding SA ne représente que les actionnaires souhaitant approuver les propositions du conseil d'administration. Les procurations comportant des instructions différentes sont transmises au représentant indépendant.

Pour donner procuration, il convient de remplir la rubrique relative à la procuration et à la représentation figurant sur le formulaire de commande et procuration ou sur la carte d'admission, et d'y indiquer éventuellement vos instructions. Les procurations faites sur le formulaire de commande et procuration doivent être retournées au plus

tard le 28 avril 2011 (date de réception du courrier) à Swiss Life Holding SA, Shareholder Services, case postale, 8022 Zurich. Les procurations données au représentant indépendant peuvent être remises à ce dernier directement ou par l'intermédiaire de la société. Les procurations établies au moyen de la carte d'admission (fournie avec le matériel de vote) doivent être transmises au mandataire concerné d'ici le jour de l'assemblée générale.

Les œuvres de prévoyance des fondations collectives et communes de Swiss Life SA ne sont pas autorisées à participer à l'assemblée générale ordinaire; elles ont toutefois la possibilité d'exercer leur droit de vote par écrit, à l'attention du conseil de fondation concerné.

Les représentants dépositaires sont priés de communiquer à Swiss Life Holding SA le nombre d'actions qu'ils représentent le plus tôt possible, au plus tard le 4 mai 2011, à 12 h 00. Les instituts assujettis à la loi fédérale du 8 novembre 1934 sur les banques et les caisses d'épargne ainsi que les gérants de fortune professionnels peuvent être désignés comme représentants dépositaires.

Trajet

Les actionnaires sont priés d'emprunter les moyens de transport public: train jusqu'à Zurich gare centrale ou Zurich Oerlikon et tram n° 11 en direction d'«Auzelg» jusqu'à l'arrêt «Messe/Hallenstadion». Avec votre carte d'entrée, vous recevrez gratuitement un ticket valable pour l'ensemble des zones du réseau de transports en commun de la région de Zurich (ZVV).

Généralités

Pour toute question relative à l'assemblée générale, veuillez vous adresser à Shareholder Services:

Téléphone: 043 284 61 10

Fax: 043 284 61 66

E-mail: shareholder.services@swisslife.ch

Zurich, le 4 avril 2011

Swiss Life Holding SA

Pour le conseil d'administration

Le président: Rolf Dörig

Curriculum vitae résumé de Gerold Bühler



Né en 1948, nationalité suisse
Membre du conseil d'administration depuis 2000
Premier vice-président du conseil d'administration depuis 2003
Membre du comité du président et de la gouvernance d'entreprise
Président du comité des placements et risques
Membre du comité des nominations et rémunérations

Formation

1972 Licence en sciences économiques de l'université de Zurich (lic. oec. publ.)

Activité professionnelle

1973 – 1990 Siège social de l'Union de Banques Suisses, membre de la direction
secteur finances; membre de la direction de la société de fonds appartenant à la banque

1991 – 2000 Membre de la direction (Finances) de Georges Fischer SA

Depuis 2000 Conseiller économique indépendant

Autres mandats

- economiesuisse, Zurich, président
- Banque Sal. Oppenheim jr. & Cie (Suisse) SA, Zurich, membre du conseil d'administration
- Cellere AG, Saint-Gall, membre du conseil d'administration
- Georg Fischer SA, Schaffhouse, membre du conseil d'administration
- Banque nationale suisse, Berne, membre du conseil de banque
- Züblin Immobilien Holding AG, Zurich, membre du conseil d'administration

Carrière politique

1982 – 1991 Membre du Grand Conseil du canton de Schaffhouse

1991 – 2007 Conseiller national

Curriculum vitae résumé de Rolf Dörig



Né en 1957, nationalité suisse
Président du conseil d'administration depuis 2009
Président du comité du président et de la gouvernance d'entreprise

Formation

1978 – 1984 Etudes de droit à l'université de Zurich (docteur en droit)
1985 Obtention du brevet d'avocat du canton de Zurich

Activité professionnelle

1986 – 1999 Fonctions de responsable au Credit Suisse dans divers secteurs
commerciaux et régions
2000 – 2002 Membre du directoire, responsable de la clientèle suisse Entreprises
et Particuliers et, à partir du printemps 2002, Chairman Suisse du
Credit Suisse
Nov. 02 – mai 08 Chief Executive Officer de Swiss Life
Mai 08 – mai 09 Délégué du conseil d'administration de Swiss Life
Depuis mai 2009 Président du conseil d'administration de Swiss Life

Autres mandats

- Adecco S.A., Glattbrugg, président du conseil d'administration
- Kaba Holding SA, Rümlang, vice-président du conseil d'administration
- economiesuisse, Zurich, membre du comité directeur
- Danzer AG, Baar, président du conseil d'administration

Curriculum vitae résumé de Franziska Tschudi



Née en 1959, nationalité suisse
Membre du conseil d'administration depuis 2003
Membre du comité d'audit
Membre du comité des nominations et rémunérations

Formation

1978 – 1984 Etudes de droit (université de Berne), diplôme avec brevet d'avocate
1985 – 1986 Etudes de droit américain (université de Georgetown, Washington D.C., Etats-Unis), obtention du LL.M. (Master of Common Laws)
1987 Obtention du brevet d'avocate des états de New York et du Connecticut, Etats-Unis
1991 – 1993 Diplôme postgrade en management/Executive MBA HSG, Saint-Gall

Activité professionnelle

1981 – 1983 Stages à Berne (activités judiciaires et d'avocate)
1984 – 1985 Assistante en droit des médias, Institut de droit public et administratif, université de Berne
1984 – 1992 Avocate dans les domaines du droit économique et du droit des médias à Zurich, Washington D.C. et Genève
1992 – 1995 Secrétaire générale de la Société Industrielle Suisse SA (SIG)
1995 – 2001 WICOR HOLDING AG («Groupe WEIDMANN»), Rapperswil, membre de la direction
– responsable du développement d'entreprise (à partir de 1995)
– responsable Business Area Electrical Technology pour la région Asie/Pacifique (à partir de 1998)
Depuis 2001 Chief Executive Officer et déléguée du conseil d'administration de WICOR HOLDING AG

Autres mandats

- BIOMED AG, Dübendorf, membre du conseil d'administration
- Chambre de commerce américano-suisse, Zurich, membre du bureau
- Chambre du commerce et de l'industrie Saint-Gall-Appenzell, vice-présidente
- economiesuisse, Zurich, membre du comité
- Swissmem, Zurich, membre du comité

Curriculum vitae résumé de Damir Filipovic



Né en 1970, nationalité suisse

Formation

1990 – 2000 Etudes de mathématiques à l'EPF de Zurich (doctorat en mathématiques)

Activité professionnelle

2000 – 2002 Séjours de recherche notamment aux universités américaines de Stanford, de Columbia et de Princeton

2002 – 2003 Professeur assistant au département Operations Research and Financial Engineering de l'université de Princeton

2003 – 2004 Participation au développement du test suisse de solvabilité (SST) auprès de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA

2004 – 2007 Professeur de mathématiques financières et actuarielles à la Ludwig-Maximilians-Universität de Munich

2007 – 2009 Responsable du Vienna Institute of Finance affilié à l'Universität et à la Wirtschaftsuniversität de Vienne

Depuis 2010 Professeur ordinaire responsable de la chaire Swissquote de soutien à la recherche en finance quantitative à l'EPFL



SwissLife
L'avenir commence ici.

Swiss Life SA
Shareholder Services
General-Guisan-Quai 40
Case postale, 8022 Zurich
Téléphone 043 284 61 10
Fax 043 284 61 66